



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 13 novembre 2023 à 19h30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Siège vacant	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;	District 2
Madame Helen Morrison, conseillère;	District 3
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;	District 4
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présent monsieur Sylvain Michaudville, directeur général adjoint agissant par intérim

À 19 h 40, la mairesse déclare la séance ouverte.

8002-11-23 2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé – ajout de M. Harvey au point 11.1

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée
- 4.0 **Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2023
- 5.0 **Finances, Administration et Greffe**
 - 5.1 Journal des déboursés (à payer) et les incompressibles (payés)
 - 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 octobre 2023
 - 5.3 Dépôt de la lettre de démission de madame Virginie Lupan
 - 5.4 Nomination du maire suppléant et d'un deuxième maire suppléant pour la période de novembre 2023 à octobre 2024
 - 5.5 Entente de service avec l'autorité 911 de prochaine génération
 - 5.6 Samedi des élus
 - 5.7 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2024
 - 5.8 Libération des sommes – phase 1 / Les Sommets du lac Marois
 - 5.9 Octroi du contrat pour le cadre financier 2025-2029 – Amyot Gélinas
 - 5.10 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil
 - 5.11 Privatisation – chemin Paquin / lot 5 164 137
 - 5.12 Cession du terrain chemin des Chênes / lot 1 921 434 (lac Guindon)
 - 5.13 Abrogation de la résolution # 7999-10-2023
 - 5.14 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 604-2023 sur le droit de préemption
- 6.0 **Travaux publics et voirie**
 - 6.1 Soumission paysagement 2024
 - 6.2 Octroi contrat service d'ingénierie, chemins Filion et Fournel
 - 6.3 Octroi contrat service d'ingénierie EXP, chemins Filion et Fournel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

- 7.1 Mandat aux professeurs – cours session hiver 2024
- 7.2 Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse - Maxandre Choquette
- 7.3 Reconnaissance de l'Association des propriétaires du lac Parent
- 7.4 Reconnaissance de l'organisme Danse Laurentides
- 7.5 Reconnaissance de l'organisme Agora Économie Circulaire

8.0 Urbanisme

- 8.1 Adoption du règlement numéro 1012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 8.2 Adoption du règlement numéro 360-2023-01 sur le comité consultatif d'urbanisme
- 8.3 Adoption du règlement numéro 1002-03-2023 modifiant le règlement sur le lotissement afin d'abroger l'article 61 relatif à l'approbation d'un plan d'opération cadastral comportant 5 lots ou plus.
- 8.4 Demande de dérogation mineure 1099 Dunant
- 8.5 Demande d'usage conditionnel 4 chemin des Mulots
- 8.6 Dépôt des procès-verbaux des consultations publiques du 26 octobre 2023 concernant les règlements 1012 sur le PIIA et le 1002-03-2023 sur le lotissement

9.0 Sécurité publique et incendie

- 9.1 Dissolution de la régie de police de la Rivière-du-Nord

10.0 Environnement

- 10.1 Soumission WSP – barrage Loiselle
- 10.2 Implantation d'un jardin des monarques par la Société d'horticulture et d'écologie de Prévost (SHEP)
- 10.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'environnement tenue le 2 novembre 2023

11.0 Divers

- 11.1 Candidatures membres CCU

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

CONTRE :

Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption des procès-verbaux

8003-11-23 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 10 octobre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

D'approuver le procès-verbal du 10 octobre 2023

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller; absent
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

8004-11-23 4.2

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 8 novembre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller. absent

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

5.0

FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

8005-11-23 5.1

Journal des déboursés (à payer) et les incompressibles (payés)

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'accepter la liste des incompressibles au 31 octobre 2023 pour un montant 164 641,25 \$ - chèques numéro 20609 à 20615 et 20636 à 20637 prélèvements bancaires numéros 2782 à 2810 et les dépôts directs numéros 1371 à 1375 et 1414 à 1426.

D'accepter la liste des déboursés au 31 octobre 2023 pour un montant de 349 821,23 \$ - chèques numéros 20638 à 20665, et les dépôts directs numéros 1427 à 1464.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8006-11-23 5.2

Dépôt du rapport de dépenses au 31 octobre 2023

Le rapport des dépenses au 31 octobre 2023 est déposé au conseil

8007-11-23 5.3

Dépôt de la lettre de démission de madame Virginie Lupan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

La lettre de démission de madame Virginie Lupan est déposée au conseil

8008-11-23 5.4

Nomination du maire suppléant et d'un deuxième maire suppléant pour la période de novembre 2023 à octobre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

Que monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, agisse comme maire suppléant et ce, jusqu'à la séance ordinaire du mois de novembre 2024.

Que monsieur Louis Dupuis, conseiller, agisse comme deuxième maire suppléant et ce, jusqu'à la séance ordinaire du mois de novembre 2024.

Que les maires suppléants soient autorisés à signer tous les chèques et tout autres documents financiers au centre financier aux entreprises de la Caisse Desjardins de Saint-Jérôme, deux signatures étant requises.

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir de madame la mairesse Catherine Hamé, l'un des maires suppléants est autorisé à la remplacer pour la signature des chèques et toute représentation comprenant la MRC des Pays-d'en-Haut.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8009-11-23 5.5

Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

ATTENDU la résolution 7866-06-23 concernant l'appui à la mise en œuvre du prochain service 911 Prochaine Génération

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser la directrice générale à signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de Prochaine Génération

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8010-11-23 5.6

Samedi des élus

ATTENDU le désir du conseil municipal de discuter avec les citoyens afin de mieux comprendre leurs attentes;

ATTENDU la formule café causerie des élus qui a connu un réel succès en 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'accepter qu'il y aura au moins deux (2) rencontres en 2024 soit le samedi 27 janvier 2024 à 10h et le samedi 20 avril 2024 à 10h.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8011-11-23 5.7

Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2024

ATTENDU QUE conformément à l'article 148 du code municipal, les assemblées ordinaires du conseil auront lieu le 2^{ème} lundi de chaque mois à 19h30 sauf aux dates des mois suivants, à savoir :

Le lundi 15 janvier 2023 à 19h30
Le lundi 19 août 2023 à 19h30
Le mercredi 16 octobre 2023 à 19h30

ATTENDU la volonté du conseil municipal de poursuivre les caucus en alternance les jeudis précédant la séance du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le calendrier 2024 pour les séances du conseil et les séances de caucus.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8012-11-23 5.8

Libération des sommes – phase 1 / Les Sommets du lac Marois

ATTENDU la signature d'une entente promoteur avec la compagnie 9226-7327 Québec Inc. pour effectuer un développement immobilier avec garantie des travaux municipaux concernant notamment la construction du projet Les Sommets du lac Marois;

ATTENDU l'article 4 de ladite convention exigeant certaines conditions pour la libération de la garantie d'exécution entrée en vigueur le 10 novembre 2014;

ATTENDU un nouveau dépôt de garantie effectué en 2021 dans le but de régulariser les déficiences du projet Phase 1;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

ATTENDU l'obtention d'un rapport de contrôle qualitatif des matériaux relativement aux infrastructures au chemin des Orchidées au terme d'une offre de services octroyée à EXP, ingénieurs;

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

Que la directrice générale puisse libérer le solde des sommes déposées en garantie d'exécution par la compagnie 9226-7327 Québec Inc. lorsque les conditions ci-haut mentionnées seront respectées.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8013-11-23 5.9

Octroi du contrat pour le cadre financier 2025-2029 – Amyot Gélinas Conseils Inc.

ATTENDU la nécessité pour la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs d'effectuer une planification stratégique financière en tenant compte du renouvellement des infrastructures et autres projets d'investissement planifiés en fonction de l'augmentation estimée de sa richesse foncière;

ATTENDU l'importance pour la Municipalité de planifier la dette à long terme et tous les aspects financiers du futur;

ATTENDU le dépôt d'une offre de services par Amyot Gélinas Conseils Inc. afin de mettre en place un cadre financier pour la Municipalité;

ATTENDU l'offre reçue pour un budget de 20 000\$;

ATTENDU QUE le mandat est octroyé pour le budget 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'octroyer le mandat de cadre financier à la firme Amyot Gélinas Conseils Inc. pour la période 2025-2029, incluant une analyse historique des finances de la Municipalité ainsi qu'une analyse comparative avec des municipalités similaires et présentation de celui-ci au conseil municipal.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les crédits seront imputés pour la dépense au compte # 02 13000 413

8014-11-23 5.10

Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

8015-11-23 5.11

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

Ce point est reporté à la séance du conseil du mois de décembre

Privatisation – chemin Paquin / lot 5 164 137

ATTENDU QUE le lot 5 164 137 a été acquis par la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité foncière de Terrebonne sous le numéro 1287462;

ATTENDU QUE ledit terrain a été cédé pour fins de parc et terrain de jeux;

ATTENDU QUE ledit terrain ne sera pas mis à la disposition du public ou destiné à l'usage direct du public;

ATTENDU QUE la Municipalité entend aliéner le lot 5 164 137.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De retirer le lot 5 164 137 du domaine public de la Municipalité afin qu'il fasse désormais partie du domaine privé de la Municipalité.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère.

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8016-11-23 5.12

Cession du terrain chemin des Chênes / lot 1 921 434 (lac Guindon)

ATTENDU la résolution 7940-09-23;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, de la part de les Associés du Mont-Saint-Anne (AMSA), OBNL une lettre d'intention d'achat du lot 1 921 434 en date du 31 juillet 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté Les Évaluations Bigras, évaluateurs agréés pour procéder à l'évaluation du lot 1 921 434;

ATTENDU QUE l'évaluation du lot visé a été établie à une valeur nulle;

ATTENDU QUE le lot 1 921 434 est grevé de nombreuses servitudes;

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis le lot 1 921 434 par donation en demeurant dans le domaine privé de la Municipalité;

ATTENDU QU'aucun investissement n'a été effectué par la Municipalité sur le lot 1 921 434 depuis son acquisition;

ATTENDU la gestion des nombreuses servitudes par l'AMSA est une considération importante pour permettre aux propriétaires de gérer les droits de servitudes par l'ensemble des fonds dominants.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

DE CÉDER le lot 1 921 434 aux Associés du Mont-Saint-Anne pour la somme de 1\$ et autres considérations;

QUE les Associés du Mont-Saint-Anne paie les frais relativement aux présentes;

QUE la mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer tous les documents pour réaliser la présente.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8017-11-23 5.13

Abrogation de la résolution # 7999-10-2023

ATTENDU QUE la résolution ne respecte pas le règlement 488-2020.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'abroger la résolution # 7999-10-23

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère.

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8018-11-23 5.14

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 604-2023 sur le droit de préemption

CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE donne avis de motion et dépôt du projet de règlement 604-2023 sur le droit de préemption qui sera présenté lors d'une prochaine séance

6.0

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8019-11-23 6.1

Soumission paysagement 2024

ATTENDU notre satisfaction à l'égard de la compagnie Folium Design Végétal pour l'année 2023;

ATTENDU QUE l'appel d'offres en 2023 offrait une soumission pour une deuxième année;

ATTENDU l'entente de gré à gré avec la compagnie qui a accepté de renouveler son offre pour un montant de 24 209,70\$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité d'offrir un nouveau contrat à la compagnie Folium Design Végétal;

ATTENDU QUE la compagnie Folium Design Végétal maintient l'offre de service au même montant qu'offert pour l'année 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'accepter l'offre de service de Folium Design Végétal pour l'année 2024

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8020-11-23 6.2

Octroi contrat service d'ingénierie FQM, chemins Filion et Fournel

ATTENDU la résolution # 7838-05-23 visant à aller en appel d'offres concernant la réfection des chemins Filion et Fournel;

ATTENDU le développement d'une expertise par le service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) dans la préparation d'une demande de subvention du Programme d'aide à la Voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour les chemins Filion et Fournel;

ATTENDU l'offre de service # 532770352302 reçue de la FQM afin de réviser le projet de réfection des chemins Filion et Fournel;

ATTENDU QUE le règlement de gestion contractuelle permet d'accorder des contrats de services professionnels jusqu'au seuil maximal de dépenses fixé actuellement à 121 200\$.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'abroger la résolution # 7838-05-23

D'accepter l'offre de service # 532770352302 pour un budget de 45 500\$.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8021-11-23 6.3

Octroi contrat service d'ingénierie EXP, chemins Filion et Fournel

ATTENDU QUE la compagnie d'ingénieurs EXP a fourni son expertise au commencement du projet de réfection des chemins Filion-Fournel;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

ATTENDU la participation la compagnie d'ingénieurs EXP à la réfection d'une partie de ces chemins en 2022;

ATTENDU l'offre de service de la compagnie EXP numéro NMEN-23014330-PP afin d'offrir une banque d'heures afin de fournir une assistance pour collaborer aux transferts des connaissances, fournir les réponses attendues par les concepteurs et procéder aux réunions de coordination nécessaires;

ATTENDU QUE le règlement de gestion contractuelle permet d'accorder des contrats de services professionnels jusqu'au seuil maximal de dépenses fixé actuellement à 121 200\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accepter l'offre de service pour un budget maximum de 30 000 \$ taxes en sus.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

8022-11-23 7.1 **Mandat aux professeurs – cours session hiver 2024**

ATTENDU QUE des cours de nature culturelle et sportive sont offerts à la population dans le cadre de la programmation des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

D'accepter la liste des personnes mandatées pour offrir des cours à la population;

D'autoriser la directrice générale à faire les modifications et/ou changements nécessaires.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8023-11-23 7.2 **Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse - Maxandre Choquette**

ATTENDU QUE Maxandre Choquette, citoyenne de Sainte-Anne-des-Lacs, a remporté la 2^{ème} position lors du championnat international Super G de l'Est Mackenzie U16 le 31 mars 2023;

ATTENDU QU'elle a également remporté la 3^{ème} position lors de la compétition régionale de descente en slalom le 22 janvier 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal porte la voix des citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs pour transmettre à Maxandre Choquette nos plus sincères félicitations;

ATTENDU la politique de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De lui remettre une bourse de 500\$ pour sa 2^{ème} position à une compétition internationale;

De lui remettre une bourse de 300\$ pour sa 3^{ème} position à une compétition provinciale

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8024-11-23 7.3

Reconnaissance de l'Association des propriétaires du lac Parent

ATTENDU la politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaires;

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires du lac Parent désire être reconnue par la Municipalité afin de bénéficier du soutien formulé dans ladite politique.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De reconnaître l'Association des propriétaires du lac Parent qui rencontre toutes les obligations.

Étant donné le conflit d'intérêt, monsieur Louis Dupuis, conseiller se retire et quitte la salle à 20h40

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Louis Dupuis, conseiller revient dans la salle à 20h43

8025-11-23 7.4

Reconnaissance de l'organisme Danse Laurentides

ATTENDU la politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaires;

ATTENDU QUE l'organisme Danse Laurentides désire être reconnu par la Municipalité afin de bénéficier du soutien formulé dans ladite politique.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

De reconnaître l'organisme Danse Laurentides qui rencontre toutes les obligations.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8026-11-23 7.5

Reconnaissance de l'organisme Agora Économie Circulaire

ATTENDU la politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaires;

ATTENDU QUE l'organisme Agora Économie Circulaire désire être reconnu par la Municipalité afin de bénéficier du soutien formulé dans ladite politique.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De reconnaître l'organisme Agora Économie Circulaire qui rencontre toutes les obligations.

Un amendement est proposé par **SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER** de reporter ce point

Un vote est demandé pour l'amendement

POUR :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

CONTRE :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère.

REJETÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Un vote est demandé pour la résolution initiale

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère.

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

URBANISME

8027-11-23 8.1

Adoption du règlement 1012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé le 10 octobre 2023;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement le 10 octobre 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet a eu lieu le 26 octobre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement 1012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8028-11-23 8.2

Adoption du règlement 360-2023-01 sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 10 octobre 2023

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 10 octobre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement 360-2023-01 sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8029-11-23 8.3

Adoption du règlement 1002-03-2023 modifiant le règlement sur le lotissement afin d'abroger l'article 61 relatif à l'approbation d'un plan d'opération cadastral comportant 5 lots ou plus.

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 10 octobre 2023

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement le 10 octobre 2023

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu sur le projet le 26 octobre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement 1002-03-2023 modifiant le règlement sur le lotissement afin d'abroger l'article 61 relatif à l'approbation d'un plan d'opération cadastral comportant 5 lots ou plus.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8030-11-23 8.4

Demande de dérogation mineure 1099 Dunant

REPORTÉ

8031-11-23 8.5

Demande d'usage conditionnel 4 chemin des Mulots

ATTENDU la demande d'autorisation visant l'exercice d'un usage conditionnel de résidence de tourisme (résidence principale) au 4 chemin des Mulots;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à la demande;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 18 septembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil a entendu et pris en considération les commentaires des personnes intéressées;

ATTENDU QUE la décision a été reportée afin de permettre au conseil de délibérer sur la question.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'approuver la demande d'autorisation visant l'exercice d'un usage conditionnel de résidence de tourisme (résidence principale) au 4 chemin des Mulots.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère.

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8032-11-23 8.6

Dépôt des procès-verbaux des consultations publiques du 26 octobre 2023 concernant les règlements 1012 sur le PIIA et le 1002-03-2023 sur le lotissement

Le conseiller LOUIS DUPUIS dépose les procès-verbaux des consultations publiques du 26 octobre 2023.

9.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

8033-11-23 9.1

Dissolution de la régie de police de la Rivière-du-Nord

ATTENDU QUE le 4 mai 1996, la Régie intermunicipale de police de Rivière du Nord (Régie Rivière du Nord) a été constituée en vertu d'une entente intermunicipale entre la Ville de Prévost et les municipalités de Piedmont et de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs (Sainte-Anne-des-Lacs);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

ATTENDU QUE le 27 février 1998, la Régie Rivière du Nord a conclu une entente avec la Municipalité de Saint-Hippolyte afin de desservir ce territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Prévost a mis fin à l'entente intermunicipale de la Rivière du Nord par son retrait en 2003 et que les municipalités de Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs ont maintenu la Régie Rivière du Nord;

ATTENDU QU'en novembre 2003, la municipalité de Saint-Hippolyte a intégré la Régie Rivière du Nord;

ATTENDU QUE le 24 août 2009, une modification de l'entente intermunicipale a été signée par les municipalités de Piedmont, Saint-Hippolyte et Sainte-Anne-des-Lacs;

ATTENDU QUE le 15 septembre 2009, le ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard a approuvé l'entente intermunicipale modifiant le nom de la Régie Rivière du Nord par le nom de « Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte » et autorisant l'abolition du corps de police tout en permettant de maintenir ses activités de gestion;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte est inactive depuis plusieurs années;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à sa dissolution;

ATTENDU l'article 5 de l'entente intermunicipale signée le 24 août 2009 qui permet de nommer un délégué et un substitut pour chacune des municipalités ayant adhéré à l'entente afin d'effectuer les démarches nécessaires pour dissoudre la Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De nommer Catherine Hamé, mairesse, à titre de déléguée du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte;

De nommer Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, à titre de substitut du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte;

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0

ENVIRONNEMENT

8034-11-23

10.1

Soumission WSP – barrage Loiselle

ATTENDU QUE le barrage du lac Loiselle (X218546) est un barrage de forte contenance qui nécessite une évaluation de sécurité des barrages;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

ATTENDU QUE plusieurs étapes des travaux menant à l'évaluation du barrage X218546 ont été réalisés dans le passé;

ATTENDU l'obligation d'effectuer les travaux aux termes d'un avis émis par la direction de la sécurité des barrages le 19 juillet 2023;

ATTENDU QUE plus de 50% des honoraires sont associés aux investigations géotechniques;

ATTENDU QU'il y a lieu de poursuivre la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet la rotation des fournisseurs.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

D'utiliser la possibilité de recourir à la rotation des fournisseurs;

D'octroyer le contrat à la firme WSP afin de faire les autres étapes pour obtenir une étude de sécurité des barrages pour un montant forfaitaire de 60 400\$, taxes en sus.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8035-11-23 10.2

Implantation d'un jardin des monarques par la Société d'horticulture et d'écologie de Prévost (SHEP)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a été accréditée « Ville amie des monarques » par l'organisme David Suzuki en 2023;

ATTENDU QUE l'implantation et l'entretien d'un jardin de monarques faisait partie de la liste des actions à poser par la Municipalité dans le cadre de l'accréditation « Ville amie des monarques »;

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté le comité consultatif en environnement pour mener à terme le projet d'implantation d'un jardin de monarques sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU l'intérêt de la Société d'horticulture et d'écologie de Prévost (SHEP) à assister la Municipalité dans la conception et la mise en place d'un jardin de monarques;

ATTENDU QUE la SHEP a déjà réalisé, avec succès, l'implantation de jardins de monarques dans les municipalités de Prévost et Saint-Hippolyte;

ATTENDU QUE la SHEP fera une demande de subvention à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De permettre à la Société d'horticulture et d'écologie de Prévost (SHEP) d'assister la Municipalité dans l'implantation d'un jardin de monarques sur son territoire en 2024 et dont l'emplacement sera préalablement approuvé par le conseil municipal.

POUR :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8036-11-23 10.3

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'environnement tenue le 2 novembre 2023

JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'environnement tenue le 2 novembre 2023.

11.0

DIVERS

8037-11-23 11.1

Candidatures membres CCU

Considérant qu'il y a trois (3) membres du comité dont le mandat arrive à échéance en janvier 2024

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De mandater l'administration à ce qu'elle procède à l'affichage d'appel de candidatures pour le CCU en utilisant les moyens habituels.

POUR :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

CONTRE :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère.

REJETÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0

CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil

13.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT

21 H 15

FIN

22 H 15



No de résolution
ou annotation
14.0

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Catherine Hamé
Mairesse

Sylvain Michaudville
Directeur général adjoint agissant par
interim

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.